

DOMINAINE PUBLIC DP

Bonne mine, mais santé fragile

AUSSITÔT ANNONCÉ, le départ de Peter Bodenmann a donné lieu à un battage médiatique inhabituel pour un événement de ce genre.

L'enjeu politique est-il donc de taille? Le choix auquel procédera le prochain congrès va-t-il influencer de manière déterminante la vie publique helvétique? Nous penchons plutôt pour un nouveau coup médiatique du bouillant Valaisan qui, par sa démission aussi soudaine qu'inattendue, a réussi une fois de plus à pousser les socialistes sur le devant de la scène.

Personnalisé à l'extrême, le débat successoral évite en effet soigneusement d'aborder tout aspect programmatique et organisationnel. Premier parti du pays, le PSS se proclame sans aucun complexe le meilleur, le plus cohérent et le plus compétent, le mieux doté en personnalités brillantes et communicatives. De quoi faire pâler ses concurrents.

C'est vrai, sous l'impulsion de Bodenmann et de son équipe dirigeante, le PSS s'est professionnalisé. Il sait maintenant réagir avec à propos et rapidité aux sollicitations de l'actualité; il sent mieux qu'auparavant les préoccupations dominantes et changeantes de la population, grâce à l'analyse des sondages d'opinion. Beaucoup plus habilement que les autres partis, il s'entend à tirer profit de la force de frappe des médias. Il a même développé une réflexion économique – un dossier où il ne brillait guère – et réinvesti la politique sociale qu'il avait quelque peu délaissée au profit de préoccupations écologiques. Bref le PSS occupe aujourd'hui tous les terrains, il attaque, riposte, bouscule. Et il gagne les élections.

Un bulletin de santé rassurant en somme. Pourtant, derrière cette brillante façade, l'état des lieux est moins satisfaisant. Peter Bodenmann lui-même, dans son testament, a indiqué quelques faiblesses: incapacité de mo-

biliser les citoyens et citoyennes les plus défavorisés, affaiblissement du lien avec les intellectuels notamment. Dans une interview à l'hebdomadaire *Die Weltwoche*, Andreas Gross, conseiller national zurichois et infatigable promoteur de la démocratie directe en Europe, pose un diagnostic plus sévère encore: le parti socialiste, c'est une grosse tête sur un corps qui souffre d'anémie. Car si le sommet s'active, souvent avec talent, le gros de la troupe suit difficilement. Les impulsions multiples et à rythme accéléré de la direction désorientent parfois la base. Quand le comité directeur décide de s'opposer à la dixième révision de l'AVS, il est désavoué par les militants en référendum interne. Le suivi organisationnel laisse à désirer: grand consommateur d'initiatives populaires, le PS peine à réunir les signatures nécessaires à l'aboutissement de deux propositions sur la réduction des dépenses militaires et le référendum constructif.

*Les idées nouvelles,
la réflexion
programmatique
germent presque
toujours au sommet.
Le parti n'est plus
irrigué par ses sections
cantonales et locales
qui vivent, isolées
les unes des autres*

Les idées nouvelles, la réflexion programmatique germent presque toujours au sommet. Le parti n'est plus irrigué par ses sections cantonales et locales qui vivent, isolées les unes des autres, dans la gestion des affaires quotidiennes. Le centre se pique de modernité, joue l'innovation, souvent à juste titre, tandis que la province somnole. Et ce

n'est pas la grand-messe du congrès périodique qui peut offrir les conditions d'un véritable débat.

Car c'est d'un débat plus intense sur le projet socialiste de modernisation de la société que le PS a besoin. Non pas un débat pour le seul plaisir du frisson intellectuel, mais un face-à-face des militants qui clarifie et renforce les raisons de s'engager, d'agir. La force du PS, rappelle Andreas Gross, c'est sa capacité d'agir. Les coups de gueule, la visibilité médiatique ne sont certes pas à négliger. Mais elle est inutile sans une organisation efficace, sans des militants actifs et pensants. JD

L'UBS dans le rouge et le confidentialisme

L'analyse des comptes de l'Union de banques suisses montre une année 96 florissante. Rendement en hausse, bénéfice ordinaire en augmentation, et plus incroyable, baisse des impôts prélevés par le fisc. Mais la confidentialité perdure quand il s'agit de dévoiler la politique d'assainissement des secteurs à risque. Un intérêt d'utilité publique pourtant.

LE BOUCLEMENT DES comptes de l'UBS n'a fait que confirmer, à quelques chiffres près, ce qui avait été annoncé. Des amortissements, des corrections de valeur d'un montant inouï (5,5 milliards) entraînent une perte pour l'exercice 1996. Aux commentaires antérieurs, on ajoutera simplement ceci.

Une responsabilité publique

Les affaires ont été bonnes en 1996. Le bénéfice ordinaire (sans les amortissements exceptionnels) aurait augmenté de 7% pour se situer à hauteur de 1,8 milliard. Les commissions prennent de plus en plus d'ampleur (4,8 milliards), mais le rendement des crédits est aussi en hausse, ce qui signifie que la banque peut se refinancer à bon compte et que tous les prêts, y compris les prêts hypothécaires, ne sont pas de mauvaises affaires.

Ce qui se remarque en revanche, c'est la baisse forte des impôts dus. Qu'on en juge! 1994: 497 millions; 1995: 331 millions; 1996: 227 millions. On ne trouve nulle part des commentaires sur la position du fisc. Peut-il accepter des amortissements aussi brutaux sur un seul exercice, alors que le dividende pour les actionnaires demeure inchangé?

Mais qu'il soit permis de revenir sur l'essentiel. Les amortissements 96 s'ajoutent aux amortissements antérieurs. Sur quoi portent donc les 5,5 milliards. Une banque de cette taille a une responsabilité publique. Or l'intérêt collectif est de connaître les secteurs assainis: quelle est la part des opérations immobilières aventureuses? Quelle est la part des branches industrielles, commerciales considérées désormais comme à risque? Qu'est-ce qui est sanction d'une gestion bancaire hasardeuse? Qu'est-ce qui est le reflet d'un affaiblissement chronique de l'économie suisse?

Silence et impunité

L'absence d'informations sur des sujets aussi essentiels est affligeante. Bel exemple de confidentialisme nuisible! Mais il sert les directeurs responsables, actuels et anciens. Pourquoi 3,7 milliards d'amortissements supplémen-

taires ont-ils été nécessaires? Cette élémentaire question ne leur est pas posée? Belle impunité! On croit moins aux leçons que ces managers de l'économie privée adressent périodiquement au secteur public quand on observe combien ils sont protégés et combien ils rendent peu compte de leur gestion. *ag*

En coulisses

LES GRANDES FUSIONS ont aussi leurs petits effets. Ainsi la naissance de Novartis a signifié la réunion des services antifeu de Ciba et de Sandoz. Illustres depuis Schweizerhalle, les pompiers des deux entreprises ont tenu séparément leur dernier rapport de corps à la fin de l'an dernier, avant de se fondre avec des professionnels dans la division sécurité de Novartis Services SA.

QUAND ILS DOIVENT renoncer au dialecte, les managers alémaniques préfèrent, on le sait, parler anglais. Le «business-tongue» s'impose aussi désormais chez les économistes: la récente livraison de la *Revue suisse d'Economie politique et de Statistique* est, pour la première fois en 132 ans de parution, entièrement en anglais. *La Revue de politique économique*, rédigée à l'OFIAMT, publie les mêmes annonces en anglais dans ses deux éditions, allemande et française. Et Jean-Christian Lambelet a diffusé son «appel» pour la relance en anglais. Ce qui lui a valu d'être compris outre Sarine et entendu sur les bords de la Limmat.

ADÉFAUT DE DÉRÉGLEMENTER, Josef Azysiadis peut toujours, en sa qualité de chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires, épurer le Répertoire de la législation vaudoise. D'où il vient de faire extraire une trentaine de décrets, règlements et arrêtés, dont celui, daté du 4 octobre 1995, relatif à la fusion de la BCV et du Crédit foncier vaudois.

Même la brique et le béton sont des feux de paille

Le programme de relance de la Confédération est peu imaginatif: 550 millions dans le béton. Il ne prend pas en compte d'autres secteurs à dynamiser sur le long terme: l'énergie et la formation.

L'AUGMENTATION SENSIBLE DU taux de chômage et une industrie de la construction sinistrée ont suscité des appels pressants, notamment de la part des syndicats, en faveur d'une action rapide de relance économique. Dans cette perspective, la priorité a été donnée aux investissements dans les travaux publics et la construction. Le Conseil fédéral, d'abord réticent à cause de l'état des finances publiques, s'est finalement déclaré prêt à débloquent 550 millions de francs.

L'énergie est une source d'emploi

Cette relance par le béton n'enthousiasme guère. Même si elle peut déployer assez vite des effets et suppléer une demande toujours anémique, elle ne vise pas les deux mamelles de l'économie helvétique, le développement technologique et la formation. C'est pourquoi la récente proposition de Moritz Leuenberger d'intégrer dans ce programme un volet énergétique est à saluer.

La gestion énergétique est un domaine taillé à la mesure de la Suisse. Elle

implique la maîtrise de technologies de pointe, avec à la clé un marché d'exportation prometteur, la création d'emplois qualifiés et peut déboucher sur des économies substantielles. Nous déboursions annuellement 20 milliards de francs pour notre approvisionnement énergétique, importé à 85%, mais seuls 40% de cette énergie nous est vraiment utile en termes de force mécanique et de chaleur. Les pertes nous coûtent donc 12 milliards.

Swissolar, l'association suisse pour l'énergie solaire, estime qu'une aide publique de 200 millions de francs induirait des dépenses d'investissement de 1,6 milliard, soit 12 à 16000 emplois par an et un allègement de l'assurance chômage de 460 millions. Une taxe d'orientation de 0,6 centime par kWh d'origine fossile rapporterait un milliard par an qui, réinvesti dans les économies d'énergie et les énergies renouvelables, permettrait la création de 60 à 80000 emplois.

Formation à perfectionner

Deux parlementaires fédéraux, le socialiste bernois Alexander Tschäppät et le libéral bâlois Christoph Eymann

lancent l'idée d'intégrer un volet sur la formation dans le programme de relance: formation continue des maîtres d'apprentissage, promotion des cultures et des langues asiatiques et russe pour affronter les nouveaux marchés notamment. Peter Hasler, directeur de l'Association patronale suisse, propose une année de mise à niveau en classe et en entreprise pour les jeunes sans place d'apprentissage et l'accès à Internet pour toutes les classes terminales de la scolarité obligatoire.

Un programme de relance à court et moyen terme

Ces différents volets, judicieusement pondérés, devraient permettre de composer un programme de relance pour le court et le moyen terme, dans la perspective d'un développement durable. Bien conçue, concentrée sur des actions à effets multiplicateurs, la gerbe pourrait faire mieux qu'un feu de paille.

jd

MODÈLES ÉCONOMIQUES

Que choisir entre la chèvre et le chou?

LA COMMISSION EUROPÉENNE vient de publier son rapport économique annuel. Comparant l'Europe et les Etats-Unis, elle constate qu'au cours des vingt dernières années, la productivité économique a progressé trois fois plus vite sur le Vieux Continent. Cette amélioration de la productivité est à mettre au compte, à parts égales, du progrès technique et de la substitution du capital au travail. Pourquoi cette substitution beaucoup plus marquée en Europe? Parce que les salaires européens ont continué de progresser mal-

gré les deux chocs pétroliers des années 70 et 80. Pour rester concurrentielles, les entreprises ont donc augmenté leur productivité en rationalisant leur appareil de production. Avec comme résultat le développement du chômage.

Les Etats-Unis, au contraire, ont joué sur la baisse des salaires réels. Ils n'ont accru que faiblement leur productivité et développé l'emploi. Avec comme résultat l'accroissement des inégalités sociales et la paupérisation d'une partie des salariés.

jd

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Claude Pahud (cp)

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Le Débat: Jean Steinauer

Composition et maquette:

Françoise Gavillet,

Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

La moulinette pour les uns, la passoire pour les autres

Les lois ont des degrés de permissivité très variables. Ainsi un patron genevois s'appuie avec une belle rigidité sur le délai minimal de conservation des Archives pour refuser le deuxième pilier d'un ancien ouvrier qui retourne vivre à l'étranger. Ainsi, des entreprises suisses profitent de la permissivité de la législation suisse pour décrocher des contrats à l'étranger en usant de pots-de-vin et pour déduire ces montants de leur déclaration d'impôt.

RÉPONSE D'UN patron genevois à un travailleur qui, à l'âge de 60 ans, rentre chez lui et demande son 2ème pilier pour les années 1970 à 1979:

«Je ne peux que confirmer que l'indemnité de libre passage de ce dernier avait été portée en déduction des cotisations courantes dues par l'entreprise.

Toutefois, les comptabilités de l'entreprise et de la Fondation ayant été détruites conformément à la loi, il m'est impossible de contrôler si cette créance de libre passage a été versée ou non à cet ancien ouvrier par mon comptable, ayant quitté l'entreprise en 1982 et qui est décédé le 13 janvier 1994.

AVEC SES DIX normes pénales, la Suisse bénéficie d'une législation pénale complète pour punir la corruption commise par des individus sur son territoire. En revanche, à l'instar de la plupart des autres pays européens, sa législation présente de graves lacunes pour combattre la corruption à large échelle – réseaux internationaux, organisations criminelles –, de loin la plus menaçante. (...) Ainsi, les facilités offertes aux financiers pour dissimuler des sommes colossales au moyen de montages plus ou moins complexes conduisent souvent les enquêteurs en Suisse. (...)

Corrompus et corrupteurs

«Arroser» des intermédiaires pour obtenir un contrat à l'étranger est si courant que beaucoup en oublient l'illégalité: entreprises, fisc et même les législateurs.

Le code pénal suisse (CPS) réprime le corrupteur comme le fonctionnaire corrompu (articles 288, 315 et 316 CPS). Cependant, conformément à une jurisprudence bien établie, ces dispositions ne s'appliquent qu'aux fonctionnaires suisses. En clair, une entreprise suisse qui verse un pot-de-vin à un employé d'une administration étrangère ne commet pas un acte répréhensible pour le droit suisse. A l'heure de la globalisation des marchés, on mesure le côté désuet d'une telle interprétation. Une approche juridique strictement nationale ne correspond en effet plus du tout à la mondialisation des échanges économiques, financiers et criminels, car la défense d'intérêts nationaux ne veut strictement plus rien dire pour une entreprise – légale ou

D'autre part, j'estime que M.X aurait dû réclamer ses indemnités de libre passage, s'il ne les avait pas reçues, au moment de son départ de l'entreprise conformément au règlement de la Fondation et non 15 ans après.

De plus, selon l'art. 15 du dit règlement, les prestations assumées et les valeurs de rachat qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas attribuées à l'assuré ou à ses survivants, reviennent à la Fondation».

Toutes proportions gardées, cela rappelle une autre affaire, qui fait couler beaucoup d'encre ces jours...

Sit-info, février 97

pas – implantée dans quinze pays.

Encouragé par un climat favorable, le Conseil fédéral a chargé début 1996 un groupe d'experts d'étudier une loi sanctionnant la corruption de fonctionnaires étrangers. Etant donné la lenteur du processus législatif en Suisse, il est probable qu'aucune mesure ne sera prise avant longtemps. Les Etats-Unis ont pourtant montré le chemin dès 1977, en adoptant le Foreign Corrupt Practices Act, qui condamne sévèrement les actes de corruption de citoyens américains, indépendamment du pays du fonctionnaire corrompu.

L'entreprise corruptrice est non seulement épargnée par le droit pénal suisse, mais peut encore déduire les pots-de-vin versés comme frais dans sa déclaration d'impôt! Cette pratique est fondée sur une circulaire de l'administration fédérale des contributions de 1946. Elle stipule que les dessous de table versés dans le but l'obtenir des travaux ou des commandes sont déductibles au titre de l'impôt fédéral direct, à condition d'en fournir la preuve. Cet usage encourage la corruption active, d'autant plus qu'il est admis que les pots-de-vin versés à l'étranger sont conformes aux usages commerciaux. De plus, il fausse les mécanismes du marché et de la concurrence loyale.

Enfin, comment rendre crédibles les efforts de diverses organisations pour soutenir les pays du Sud dans leur lutte contre la corruption tant que notre législation reste si permissive? (...)

Vers un développement solidaire, janvier 1997

Jeune, 16 ans, cherche emploi désespérément

Sur les 205 000 chômeurs recensés en janvier 97 en Suisse, il y a 36 752 jeunes. Et sur ces 36 752 jeunes, il y en a 6 386 entre 15 et 19 ans pour qui le marché du travail est totalement fermé, pour qui une formation scolaire obligatoire ne constitue plus une assurance suffisante de trouver du travail ou une place d'apprentissage.

L'AUGMENTATION ANNUELLE des jeunes exclus dès la fin de leur scolarité obligatoire du marché du travail est considérable. Bien que les statistiques n'aient pour l'instant aucune donnée précise, on sait par exemple qu'à Lausanne, sur les 16% d'élèves quittant la scolarité obligatoire sans certificat, la grande majorité sont des échecs en division terminale ou des élèves de classes de pédagogie compensatoire. On peut en déduire que, dans le canton de Vaud, environ 200 jeunes par année cumulent au terme de leur scolarité le double handicap de n'avoir ni possibilité d'entamer une formation professionnelle, ni perspective d'emploi à court terme. Il faut ajouter ceux pour qui les structures de transition actuelles ne suffisent pas à combler leurs lacunes et ceux qui, pour les mêmes raisons, grossissent les rangs des 1000 à 2000 ruptures annuelles d'apprentissage.

Efforts du canton

Gérard Dyens, chef du Service des écoles secondaires de Lausanne et député au Grand Conseil constate que la transition entre scolarité et vie professionnelle n'est pas bien négociée, et ceci bien que le Département de l'instruction publique et des cultes (DIPC) ait considérablement intensifié ses efforts. En février 1993, l'introduction d'une moyenne qualifiée pour l'admission en 10^{ème} année de perfectionnement, utile pour des jeunes hésitant quant à leur avenir professionnel, a soudain rendu visible l'incertitude de centaines de jeunes. Le DIPC a réagi par la création rapide des classes de préparation à la vie professionnelle et a alors constitué une alternative qui permit d'une part d'éviter aux jeunes sans place d'apprentissage de se retrouver inoccupés, d'autre part d'offrir une structure d'accueil pour des élèves n'ayant pas obtenu un certificat ou alors issus de classes de pédagogie compensatoire. Des structures ont été mises en place pour favoriser la transi-

tion entre école et vie professionnelle: préapprentissage, classes d'accueil de la scolarité post-obligatoire ou, dans le domaine privé, des services tels Jet service, chargé de chercher et proposer des stages ou activités professionnelles aux jeunes. La réforme scolaire adoptée par le peuple vaudois en décembre 96 permettra de compléter l'offre par la future Ecole de perfectionnement pour les jeunes sans solution au terme de la scolarité obligatoire; par ailleurs des projets de réforme des formations élémentaire et pratique dans le cadre de la formation professionnelle sont prévus.

Exclusion en cascade

Néanmoins, depuis quelques années, les orienteurs professionnels et les enseignants constatent que le bagage scolaire est trop lacunaire pour permettre une quelconque insertion professionnelle. La disparition progressive du marché du travail d'emplois sans qualification, une perméabilité interprofessionnelle restreinte, la multiplication du travail à durée déterminée, ajoutées à la diminution conjoncturelle des places d'apprentissage sont des facteurs qui permettent l'émergence d'une catégorie de jeunes sans aucune perspective sur le marché du travail, dérivant hors des filières d'apprentissage. Conséquence: une exclusion «en cascade» des élèves moins qualifiés au terme de leur scolarité à qui échappent des places d'apprentissage et de travail qui leur étaient «destinées», des adolescents en «porte-à-faux» trop peu armés pour s'insérer dans la vie active, et victimes des mesures restrictives de la loi sur l'assurance chômage (120 jours d'attente avant indemnisation).

Multiplier les structures de prise en charge ne semble pas être la solution, dit Gérard Dyens. Mais dans leur forme et organisation actuelles, elles semblent insuffisantes à répondre aux problèmes futurs. Démographiquement, la population sortant de l'école obligatoire va considérablement aug-

menter. Environ 1000 élèves par année de plus sont prévus dans le canton de Vaud dès 2003-2004. Ce qui semble manquer, c'est une réelle coordination entre les différents services, privés et publics, chargés d'organiser au mieux la transition scolarité-vie active. Aujourd'hui pas moins de huit services ou offices de l'Etat répartis dans trois départements portent une responsabilité dans ce secteur: Service de l'enseignement et Office d'orientation professionnelle au DIPC, Service de la formation professionnelle et Service de l'emploi au DAIC, Service de protection de la jeunesse et Service de l'enseignement spécialisé au DPSA, sans compter les problèmes de santé, de délinquance ou de permis de séjour qui sont du ressort de deux autres départements.

Motion déposée

Une coordination interdépartementale serait nécessaire, ainsi qu'une étroite collaboration avec les organismes privés. La responsabilité des Offices régionaux de placement qui encadrent les jeunes chômeurs sera alors primordiale: leur offrir les meilleures prestations en termes de formation et d'orientation professionnelle.

Gérard Dyens a déposé une motion au Grand Conseil demandant entre autre de:

- «mettre sur pied un organe cantonal de coordination groupant non seulement les services concernés et les organismes privés s'occupant des jeunes en difficulté, mais aussi les associations économiques et industrielles;
- envisager un réel décloisonnement des services chargés de la formation d'adolescents, de l'orientation scolaire et professionnelle et du service de l'emploi, afin de mettre sur pied une structure opérationnelle susceptible de conduire les projets et de les faire aboutir;
- encourager les organismes privés prenant des initiatives dans le domaine de la formation des jeunes en difficulté.»

gs

Accueillir tous les étrangers comme des sujets de droit

Par Jean Steinauer, secrétaire du Conseil économique et social du canton de Genève

Le Conseil économique et social (CES) de Genève a récemment publié un rapport sur la politique d'accueil des migrants menée par le canton. Y sont stigmatisés la complication des procédures administratives, ainsi que le manque de transparence et de coordination.

Jean Steinauer, secrétaire du CES, présente les propositions imaginées pour simplifier et réadapter la politique des étrangers à Genève

AVANT, C'ÉTAIT SIMPLE. Le marché du travail aspirait des Italiens et des Espagnols, on faisait un tri sanitaire à l'entrée et on laissait jouer le temps tout en multipliant les obstacles juridiques à la consolidation du séjour. Permis A, B, C, ceux qui s'accrochaient obtenaient peu à peu des droits économiques et sociaux qui leur permettaient de progresser dans la société suisse jusqu'à s'y confondre avec les nationaux, droits politiques en moins. Le temps de la migration était une période probatoire. L'accueil n'avait pas plus de contenu qu'un rituel administratif. Pas besoin de se mettre en frais pour faciliter l'installation des arrivants.

Dans son dernier rapport, le Conseil économique et social de Genève propose de rompre avec cette conception et ces pratiques. Au lieu d'enregistrer les étrangers comme facteurs de production ou charges d'assistance, accueillons-les comme des sujets de droit, et recevons-les comme s'ils devaient rester.

Données de l'accueil modifiées

L'arrivée de réfugiés africains ou balkaniques, l'émergence d'importantes communautés latino-américaines ou extrême-orientales, le report d'une immigration de travail sur une immigration de refuge (Kurdes de Turquie, ex-Yougo-

slaves...) sont autant de facteurs qui ont modifié les données de l'accueil. Il y en aura d'autres. Gardons-nous d'une vision trop uniforme, et trop statique, des besoins des étrangers. Ils varient parallèlement aux mutations rapides qui affectent les courants migratoires.

Mais si diverses que soient leurs origines et leurs conditions, les étrangers aspirent pour la plupart à s'installer durablement, vivre en famille et s'insérer dans la société d'accueil, et beaucoup resteront parmi nous. Selon le vice-directeur de l'Office fédéral de la statistique Werner Haug, «désormais le nombre des étrangers continuera à croître, en Suisse, ne serait-ce qu'en raison des mariages, du regroupement familial et de l'excédent des naissances».

Pas de politique transparente

L'aspiration des étrangers à la stabilité contraste cependant avec la tendance des autorités suisses à multiplier pour eux les statuts précaires. Nettement perceptible sur le long terme, cette tendance est au fond la traduction juridique de la précarisation du travail liée à la crise économique. Une des conséquences en est l'aspect contradictoire de l'accueil à

Genève. En dépit, ou en raison, du foisonnement des initiatives dans ce domaine, l'Etat est loin de disposer d'une politique transparente, cohérente et dénuée d'effets pervers. C'est le constat que fait le CES en comparant les besoins des arrivants (droit de séjour, logement, protection sociale, formation, emploi, soins de santé, réémigration) et les réponses de l'administration.

Le manque de transparence, renforcé par une certaine tendance à laisser du jeu aux grands offices compétents, caractérise le droit des étrangers sur le plan fédéral, mais sur le plan cantonal aussi les pratiques administratives se fondent sur une foule de directives et circulaires non publiées. La limite, à Genève, c'est l'obligation pour l'Etat de coopérer avec les partenaires sociaux (pour la main-d'œuvre étrangère) ou les organismes d'entraide (pour l'asile). A la longue, les mêmes personnes se retrouvant fréquemment autour des mêmes dossiers, le système perd de son opacité.

Le manque de cohérence tient surtout à l'autisme des administrations. Incapable de concevoir l'étranger comme une personne, c'est-à-dire un tout, chaque service refuse de voir plus loin que le fragment de dossier relevant de sa

Les propositions du CES genevois

• Une politique claire

Principe: l'accueil est un service, offert sans discrimination d'origine, de culture, de fortune ou de statut à tous les étrangers en séjour. La politique d'accueil vise à une meilleure compréhension des attentes et des besoins des immigrés et prend en compte les ressources des communautés étrangères.

• Un lieu pour accueillir

A la fois «guichet unique» et centre de ressources, un lieu ouvert à tous rassemblant des fonctionnaires et des interprètes-médiateurs (éventuellement issus des communautés étrangères); les associations et institutions privées seraient associées à son fonctionnement.

• Un Délégué coordinateur

Directement rattaché au Conseil d'Etat, un Délégué à l'accueil exerçant au sein de l'administration des tâches de coordination, d'animation et de formation aux relations interculturelles. Il veillerait à l'information des étrangers en garantissant un maximum de transparence aux directives de l'administration.

• Des actions ponctuelles

Diverses mesures d'ordre technique pour faciliter le regroupement familial; améliorer la protection sociale des étrangers; adapter et développer des formations correspondant à leurs besoins et populariser le système genevois de concertation tripartite régissant leur accès au marché de l'emploi.

La mémoire lucide et apaisée

A titre de rappel, la réflexion d'Alfred Grosser en 1989. Une référence intéressante dans l'actuel débat politique et moral sur l'attitude de la Suisse - et d'autres pays - à l'égard des Juifs pendant et après la guerre.

ROUVRIR, PARCE QUE ça tangué, l'ouvrage d'Alfred Grosser *Le crime et la mémoire*. Le parti de Grosser est de rappeler que l'histoire est faite aussi de crimes, au-delà du dénombrement des morts des champs de bataille: exterminations en masse, déportation, élimination par la famine, génocide.

Car la mémoire des peuples évacue ce qui ternit leur image; elle refoule par complaisance, par idéologie, par confort.

Récuser la mauvaise foi

Faire revenir en mémoire, ce n'est pas, comme dans une dispute vulgaire, prétendre innocenter ses torts en étalant ceux de l'autre (Peaux-rouges massacrés, esclaves déportés, Auschwitz, goulag), c'est, en récusant la mauvaise foi, dépasser le deuil et le grief pour

LE DÉBAT: SUITE

compétence. En l'absence de toute indication politique d'ensemble, chaque département, chaque office applique ses textes dans l'optique - favorable ou non à l'intégration - qui lui paraît juste.

L'accueil des étrangers peut également souffrir d'effets pervers sans lien causal avec l'immigration. Exemple, la surtaxe HLM. Provoquant le départ des locataires à revenus excessifs (qui sont souvent des Suisses) et leur remplacement par d'autres, moins bien pourvus (qui sont souvent des étrangers), elle pousse à la concentration d'étrangers dans certains immeubles et accentue le

construire la paix, entretenir des rapports lucides.

Juif allemand, émigré en France en 1933, Alfred Grosser eut la chance d'être naturalisé Français en 1937 et de n'être pas menacé en zone dite libre, puis sous occupation italienne.

Parlant de l'émigration des Juifs allemands qui fut tolérée par les nazis, contre paiement d'un droit de sortie, jusqu'en 1941, date à laquelle elle fut interdite, il précise ceci:

«Au total, environ 254 000 émigrants juifs quittèrent l'Allemagne de 1933 à 1939, auxquels s'ajoutèrent encore 23000 autres en 1940 et 1941. S'il n'y en eut pas davantage, ce fut pour une bonne part à cause du refus des autres pays - les Etat-Unis, la Grande-Bretagne, la France, la Suisse - de les accueillir en grand nombre. Le gouvernement américain en particulier ne se contenta pas de ne pas élargir le quota

d'immigrants allemands; il exigea pour chacun un affidavit, une attestation d'accueil et d'assistance à fournir par un habitant des Etats-Unis.» ag

Alfred Grosser, *Le crime et la mémoire*, Flammarion, 1989.

Médias

LETTRE D'UN lecteur de la *Sonntags-Zeitung* (9.2): *La Neue Zürcher Zeitung* est une institution, a affirmé M. Frenkel à Arena dans la critique de la *SonntagsZeitung*. La *Pravda* aussi était une institution.

MARDI APRÈS MARDI, *Voilà* donne aux téléspectateurs alémaniques une vision de plus en plus précise de la réalité profonde de la Suisse romande. Ils ont découvert, par exemple, qu'il y a encore des patoisants actifs en Valais et que le Milieu du Monde, au Moulin Bornu, aurait pu devenir un passage européen aussi valable que le Gothard si le Canal d'Enteroche avait été réalisé au delà des environs de Cossonay.

LE JOURNAL D'INFORMATION pour la troupe, esquissé au DMF, ne paraîtra pas, selon une information de la *Basler Zeitung*. Le titre: *Soldaten-Blick* échoue dans la corbeille à papier du DMF.

LES ÉDITEURS Ringier et TagesAnzeiger Média s'entendent:

Deux suppléments hebdomadaires de télévision alémaniques fusionneront pour atteindre un tirage de 1 500 000 exemplaires. Le nouveau titre sera joint à vingt journaux. Cette fusion provoquera la disparition de six rédacteurs.

NUMÉRO 0 DE *Podium*, journal de la Fédération suisse des associations professionnelles du domaine de la santé. cfp

marquage social de l'espace urbain.

Car il faut bien distinguer: les étrangers sont des gens pauvres qui n'ont pas la nationalité suisse. Les riches, diplomates ou managers, ne sont pas des étrangers, ce sont des internationaux. ■

L'accueil des étrangers à Genève. Un tableau des problèmes et des ressources dans l'administration cantonale et ses satellites, suivi d'une Etude sur les compétences cantonales en matière d'immigration, Bernard Ziegler. 80 p. CES, 22 rue de Lausanne, 1201 Genève, tél. 022/731 03 22.

Du papier et des hommes

A GENÈVE, LES SERVICES cantonaux exclusivement voués à des tâches liées à la population étrangère représentent environ 300 postes. La police administrative (contrôle du séjour, marché du travail, etc.) occupe environ 120 fonctionnaires, contre 180 pour l'assistance éducative, sociale et sanitaire.

Profus mais peu substantiel, le droit cantonal (plus de 50 lois et règlements touchent les étrangers) est moins bien équilibré. Pour gérer administrativement les entrées et sorties existe un appareil bien développé d'exécution du droit fédéral. Mais pour cadrer le séjour dans une perspective d'intégration sociale, il n'y a pas une seule mesure de portée générale, rien qu'un éparpillement de règles de détail.

Les nouveaux périmètres de la langue française

Le français est une langue vivante. Nous sommes régulièrement submergés par des expressions nouvelles, des métaphores inattendues à la durée de vie aléatoire. Le sport est une de ces sources d'inventivité verbale, d'innovation linguistique.

ON CONNAISSAIT LA généralisation de la pression, celle que l'on évacue, que l'on subit ou que l'on inflige à l'adversaire. «Marc Rosset met une sacrée pression sur Henman» disait le commentateur de la finale de tennis de dimanche dernier. La métaphore n'est pas nouvelle, elle date au moins d'une quinzaine d'années, mais sa vigueur et son expressivité restent intactes; on voit la vapeur qui sort de la marmite.

Expression vedette

Des escouades de psychologues, de sophrologues et autres médecins de l'âme sont désormais au chevet des sportifs pour prendre la mesure de cette fameuse pression, la canaliser et la faire disparaître. Un des moyens, c'est de prendre les matches, les courses, les parties «l'une après l'autre». Voilà l'expression vedette du moment: Tout sportif interrogé par les médias explique aujourd'hui «qu'il prend les matches l'un après l'autre».

Naturellement le béotien se demande ce qu'une telle évidence peut bien signifier. On se doute bien que le sportif en question ne va pas disputer deux parties à la fois. En fait c'est une manière de dire que l'on n'a pas d'ambitions particulières, qu'il faut remettre l'ouvrage sur le métier et que rien ne garantit qu'un succès sera suivi par un autre. Le sportif se défait ainsi de tout risque de reproche ultérieur, il se garantit contre la défaite ou plutôt contre l'image d'un échec éventuel. Si je prends les courses les unes après les autres, j'ai le droit de perdre; il n'y a plus d'ambition, rien qu'une compétition qui se répète. C'est l'éternel présent.

La politique, la finance et l'économie

L'intensité du regard médiatique sur le sportif de pointe n'est sans doute pas étrangère à ce retrait, à cette espèce de dévalorisation de soi qui permet bien sûr de se protéger. Ceux qui ne doutent de rien, l'exubérant Tomba ou la rationnelle Hingis sont une espèce rare, perturbante, des danseurs sur la corde raide. Le public attend qu'ils tombent tout en admirant le numéro.

On se demande pour quelle raison ce vocabulaire n'a pas envahi le monde politique. On attend le candidat battu qui expliquerait qu'il n'a pas su évacuer la pression ou le conseiller fédéral, un dimanche soir de défaite référendaire, expliquant qu'il faut prendre les votations les unes après les autres...

La finance et l'économie sont, elles aussi, propices à la métaphore. En France, le mot à la mode – mais viendra-t-il en Suisse romande? – c'est «périmètre». Lorsque deux entreprises fusionnent, la presse économique s'interroge sur le périmètre de l'opération, autrement dit les opérations qui seront intégrées dans la fusion, et celles qui resteront au-dehors.

Jouer dans le petit périmètre

L'interrogation sur le périmètre du Crédit lyonnais après la vente de ses participations européennes est une expression standard dans la presse magazine de nos voisins. L'origine de ce nouveau sens d'un terme de géométrie semble sportive. Elle vient du rugby. Les adeptes de ce sport désignent comme petit périmètre la partie du terrain où sont concentrés le plus grand nombre de joueurs et grand périmètre la partie vide du terrain où il s'agit de transporter la balle. Il est devenu assez courant, Outre-Jura, de dire d'une entreprise qu'elle joue dans le petit périmètre pour indiquer qu'elle est en difficulté sur un marché encombré dont elle n'arrive pas à sortir.

La probabilité d'adoption de cette métaphore en Suisse semble faible. Nous ne sommes pas un pays de rugby et le mot périmètre ne se réfère qu'à une réalité géométrique. Pourtant la fortune politique de l'expression semble aisée. On imagine assez bien un radical vaudois faisant son autocritique en expliquant que son parti n'arrive pas à sortir du petit périmètre ou un élu socialiste expliquant la nécessité de définir le périmètre d'un accord avec le parti du travail. Naturellement le rêve serait d'entendre un jour votre tête de turc politique préférée affirmer dans un entretien: si j'avais su évacuer la pression et prendre ces élections les unes après les autres, j'aurais pu sortir du petit périmètre et ma cote de popularité ne se serait pas effondrée. *js*